

Division des personnels enseignants

Affaire suivie par :
Jean-Claude MASINI
Tél : 04 91 99 67 52

28-34, Boulevard Charles Nédélec
13231 Marseille cedex 1

Marseille, le 7 janvier 2026

Le directeur académique des services de l'éducation
nationale des Bouches-du-Rhône

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs
Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles
s/c de
Mmes et M. les inspecteurs de l'Education Nationale

Objet : Mouvement intra-départemental des enseignants du 1^{er} degré sur postes à exigences particulières au titre du plan Marseille en Grand (PEP-MG) - Rentrée scolaire 2026

Dans le cadre du plan Marseille en Grand, il a été décidé de recourir à la procédure de recrutement sur poste à exigences particulières pour pouvoir les postes de directeurs et d'adjoints vacants dans les écoles innovantes.

La présente note de service a pour objet de préciser la procédure de candidature pour ces postes organisée en vue de la rentrée scolaire 2026.

Les autres postes à exigences particulières (PEP) en dehors du périmètre des écoles innovantes du plan Marseille en Grand et les postes à profil (PAP) feront l'objet d'une publication ultérieure.

I. Typologie des postes PEP-MG

Les postes vacants des écoles Marseille en Grand font l'objet d'un recrutement sur postes à exigences particulières. Les fiches de poste mentionnent précisément les compétences et prérequis souhaités.

Les écoles innovantes disposent d'un projet qui a pour objectif de renforcer les réussites scolaires.

La nomination des adjoints est conditionnée par l'obtention d'un avis favorable à l'issue d'un entretien devant une commission composée de l'IEN de la circonscription de rattachement de l'école et du directeur de l'école concernée.

La nomination des directeurs d'école est conditionnée par l'obtention d'un avis favorable à l'issue d'un entretien devant l'IEN de la circonscription de rattachement de l'école et d'un directeur d'une école Marseille en Grand.

En amont, toutes les candidatures sont étudiées afin de vérifier si elles correspondent aux exigences suivantes :

- avoir une ancienneté générale de service (AGS) égale ou supérieure à 5 ans, ou avoir exercé dans l'école demandée
- les motivations du candidat portent sur la mise en œuvre pédagogique des spécificités du projet de l'école
- le candidat répond à tous les prérequis signalés dans la fiche de poste

Les avis favorables émis par les commissions sont conservés trois ans et ne valent que pour la ou les écoles sur lesquelles les agents ont candidaté.

II. Modalités de candidatures

Les agents doivent impérativement saisir leurs candidatures dans l'application COLIBRIS. Ils devront solliciter l'avis de leur IEN sur la candidature, via le formulaire annexé à la présente circulaire. Aucune candidature hors délai ne sera acceptée.

Les agents devront téléverser dans l'application COLIBRIS un curriculum vitae, une lettre de motivation

ainsi que le formulaire d'avis de l'IEN.

La liste des fiches de poste est annexée à cette présente note de service. L'application permet de consulter chaque fiche de poste.

Cette liste pourra faire l'objet d'un complément et d'une publication dans COLIBRIS ultérieurement à cette campagne. L'application permet de consulter chaque fiche de poste.

L'agent peut candidater à autant de postes qu'il le souhaite : il convient alors de saisir une demande pour chaque fiche de poste.

III. Calendrier et communication

Ouverture de l'application COLIBRIS du 13 janvier 2026 au 27 janvier 2026

Après la fermeture de la campagne, toute communication est assurée par la messagerie académique de l'agent, qu'il conviendra de consulter régulièrement.

Les candidats recevront une convocation pour un entretien qui se tiendra en Période 4 (entre les vacances scolaires de d'hiver et de printemps).

IV. Procédure d'accès à COLIBRIS

- Accédez à votre portail Esterel : <https://appli.ac-aix-marseille.fr>
- Dans Esterel, allez dans Ressources Humaines, et cliquez sur « Colibris - Portail des démarches ».
- Dans Colibris, vérifiez que vous avez été correctement identifié : vos prénoms et noms s'affichent en haut à droite de l'écran. Si vous n'êtes pas identifié, cliquez sur le lien Connexion ou le bouton « Se connecter ».
- Les fiches de poste et les formulaires de candidature sont accessibles dans le menu « Premier Degré > Recrutement Enseignants Bouches-du-Rhône ».

Pour les questions relatives :

- à un problème technique, il convient de saisir une demande Verdon sur le portail ESTEREL (<https://appli.ac-aix-marseille.fr/verdon/>) en choisissant la rubrique « GRH » et la thématique « Colibris »
- au contenu de la candidature (pièces à joindre...), l'interlocuteur est le service gestionnaire DPE2 (ce.dpe13-mouvement@ac-aix-marseille.fr)
- au calendrier, à une convocation à une commission ou à des résultats - l'interlocuteur est le secrétariat (ce.dpe13-secretariat@ac-aix-marseille.fr)

V. Modalités d'affectation

Après la phase d'entretiens, les résultats seront transmis par mail.

Les candidats ayant obtenu l'avis favorable d'une commission doivent impérativement saisir leurs vœux d'affectation dans MVT1D (calendrier communiqué ultérieurement dans la note de service mouvement intra- départemental).

Le départage des enseignants se fait au barème. Les candidats à un poste de direction devront se prévaloir de la liste d'aptitude de directeur valide à la veille de l'ouverture du serveur MVT1D ou d'une affectation à titre définitif sur un poste de directeur.



Jean-Yves BESSOL